

(Source : [Assemblée Nationale du Québec](#))



Commentaire :

Je ne suis pas fan des pétitions en ligne du style Avaaz, mais ici les Québécois ont la chance de faire entendre leur voix directement à l'Assemblée Nationale. On commence modestement avec Hydro-Québec, ensuite on verra pour HAARP ☐

Pour signer cette pétition, vous devez compléter 3 étapes :

Étape 1 : remplissez le formulaire sous le texte de la pétition et envoyez-le (vous devez accepter les [conditions à respecter pour pouvoir signer la pétition](#) avant d'envoyer le formulaire).

Étape 2 : consultez votre boîte de courriels et ouvrez le message envoyé par l'Assemblée.

Étape 3 : dans ce message, cliquez sur le lien vous permettant d'enregistrer votre signature.

Vous ne pouvez signer la même pétition qu'une seule fois.

Texte de la pétition

CONSIDÉRANT QUE les compteurs de nouvelle génération (CNG) constituent, par la collecte et transmission de données par réseaux sans fil, une intrusion de la vie privée et une cible aux fins de piratage;

CONSIDÉRANT QUE la norme canadienne de limite d'exposition aux micro-ondes qu'Hydro-Québec et la Régie de l'énergie invoquent pour justifier leur décision fait fi des effets biologiques non thermiques des radiofréquences, effets éprouvés par des citoyens aux prises avec des compteurs émetteurs de radiofréquences potentiellement cancérigènes (Organisation mondiale de la santé);

CONSIDÉRANT QUE les mesures ponctuelles de densité de puissance élevées des radiofréquences émises par les CNG ont été occultées par Hydro-Québec qui n'a divulgué que celles nettement inférieures de densité exprimées en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'un contaminant tel un rayonnement (transmission d'ondes électromagnétiques) susceptible de porter atteinte à la santé ou à la sécurité de l'humain est prohibé par la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'énergie a fait fi du principe de précaution incombant aux pouvoirs publics devant faire prévaloir les impératifs de santé et de sécurité face à un danger possible pour la population;

Nous, signataires de cette pétition, réclamons du gouvernement:

un moratoire immédiat sur le déploiement de tout compteur émetteur de radiofréquences;
le droit de conserver ou de faire installer sans frais un compteur électromécanique chez soi ou dans un lieu d'affaires;

le droit de ne pas être exposé aux radiofréquences émises par les compteurs avoisinants.

[Conditions à respecter pour pouvoir signer la pétition](#)

Date limite pour signer : 27 mai 2013

Partager cet article :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Google+](#)
[Pinterest](#)

À lire également :



[Le mouvement Occupy annonce de nouvelles manifestations](#)



Troisième manifestation réprimée dans le sang en R.D.Congo au cours des dernières trois semaines



Près de 500 pacifistes arrêtés en manifestant contre l'OTAN



Mayotte : « On demande des mesures contre la vie chère, on nous envoie des flics »